

Compensations carbone, compensations internes, santé des sols et extraction des protéines de canola

Réponse aux membres du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

C.B. Rempel, M.B.A., Ph.D., P.Ag.

Vice-président, Production végétale et innovation, Conseil canadien du canola

Professeur associé, Faculté d'agriculture et des sciences alimentaires, Université du Manitoba

Le bassin de carbone des sols est un élément essentiel du cycle mondial du carbone. L'une des approches pratiques proposées pour lutter contre le changement climatique est la séquestration du carbone dans les cultures agricoles et les sols. Cette approche est notamment associée à une augmentation de la productivité agricole, ainsi qu'à une réduction simultanée des émissions agricoles – un objectif réalisable, qui est inextricablement lié à la santé des sols.

Le potentiel de séquestration du carbone dans les cultures et les sols agricoles a avivé l'intérêt du public et du secteur privé pour les marchés qui rémunèrent les agriculteurs pour leur rôle dans ce processus. Cette approche a le potentiel d'être une solution gagnant-gagnant pour les agriculteurs et pour la société, en permettant d'éliminer du dioxyde de carbone et de l'oxyde nitreux de l'atmosphère, tout en procurant des revenus supplémentaires aux agriculteurs. En ce moment, des travaux scientifiques sont en cours, des politiques publiques sont mises en place et des plateformes et des marchés sont créés dans différents pays et territoires pour concrétiser cette idée.

Il existe essentiellement deux options pour les agriculteurs qui souhaitent participer aux marchés du carbone : les marchés de compensation et la compensation interne.

Sur les marchés de compensation, les compensations carbone sont générées par des producteurs capables de séquestrer le carbone – ou de réduire les émissions, ou les deux. Les quantités de carbone séquestré ou les réductions d'émissions sont ensuite vérifiées, puis vendues à des émetteurs en guise de compensation pour les émissions produites par l'acheteur. Les compensations peuvent être vendues par des agriculteurs par l'intermédiaire de programmes de compensation volontaires, ou à des pollueurs réglementés en application des programmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de carbone. Ces programmes sont généralement élaborés en concertation avec les agriculteurs, pour définir et mettre en œuvre des pratiques de séquestration du carbone, pour en mesurer les résultats et procéder aux vérifications nécessaires, et pour vendre les crédits ainsi déterminés à des acheteurs intéressés par la compensation de leurs émissions. Sur les marchés de compensation, les émissions et les réductions sont des activités distinctes, et il n'y a pas d'interactions entre les parties, outre une opération financière.

La compensation interne fait référence aux initiatives prises par une entreprise ou une organisation afin de réduire les émissions dans sa propre chaîne d'approvisionnement. La compensation interne du carbone se définit comme des partenariats ou des investissements visant à réduire les émissions, dans la sphère d'influence ou d'intérêt de l'entreprise ou de l'organisation (c'est-à-dire dans sa chaîne d'approvisionnement). Il est reconnu, dans cette approche, que les partenariats permettent de réduire les émissions de GES, et que des bénéfices mutuels en découlent. Contrairement à ce qui se passe sur les marchés de

compensation, la compensation interne se fonde sur une réflexion et sur des partenariats entre intervenants, qui ont pour but de circonscrire les possibilités de réduire les émissions et d'augmenter la séquestration du carbone. Le point commun avec les marchés de compensation réside dans le fait qu'il est toujours nécessaire de mesurer ou de quantifier les réductions ou la masse du carbone séquestré; toutefois, il peut être exigé ou non que des vérificateurs indépendants procèdent aux vérifications et accordent les accréditations.

Les marchés de compensation et les programmes de compensation interne sont tous deux fondés sur des sols sains ainsi que sur des pratiques de gestion optimales, qui continuent à maintenir et à construire des sols sains au fil du temps. Comme nous l'avons indiqué dans notre présentation au Comité, les principales conditions de réussite sont une définition pratique de la santé des sols, des mesures de la santé des sols, des analyses comparatives pratiques, rentables et sérieuses du point de vue des agriculteurs, ainsi que des investissements continus dans la recherche visant à circonscrire les meilleures pratiques de gestion – lesquelles permettront aux agriculteurs d'accroître la productivité et la rentabilité tout en améliorant l'empreinte environnementale, notamment par une augmentation de la séquestration du carbone.

En terminant, pour répondre à la question du sénateur Klyne sur l'extraction des protéines, pour rendre disponible la protéine de canola, il faut d'abord dégraisser la graine, c'est-à-dire l'écraser pour en retirer l'huile. L'extraction des protéines serait très inefficace et coûteuse si l'huile n'était pas d'abord retirée des graines. Cela s'explique en partie par le fait que la teneur en huile des graines de canola est beaucoup plus élevée que leur teneur en protéines.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de comparaître devant le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts. Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec le directeur des relations gouvernementales du Conseil canadien du canola, Troy Sherman, à l'adresse shermant@canolacouncil.org.